

BIEN VIEILLIR ENSEMBLE DANS L'INDRE
Association loi 1901 à but non lucratif – N° SIRET 508204351 00011
Affiliée à la FNAPAEF (www.fnapaef.com)
(Fédération Nationale des Associations et Amis de Personnes Agées Et de leurs Familles)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 avril 2018

Rapport moral de la présidente

L'année écoulée a été marquée par les élections présidentielles et législatives qui ont bouleversé le paysage politique. Cela oblige pour les associations à nouer de nouveaux contacts et à réexpliquer encore et encore les dossiers que nous défendons.

Le nouveau gouvernement nommé n'a pas accordé d'attention aux personnes âgées car pour la première fois depuis plus de vingt ans, il n'a pas été nommé de ministre ou de secrétaire d'Etat dédié. Dans le même temps, la loi d'adaptation de la société au vieillissement et ses décrets d'application sont entrés en vigueur avec les conséquences sur le fonctionnement des EHPAD. La réforme de la tarification a conduit à une diminution de crédits alloués à de nombreux EHPAD publics et associatifs ayant pour conséquence une baisse de moyens alors que ceux-ci étaient déjà insuffisants.

Sur le maintien à domicile, la situation reste préoccupante et les mesures législatives mises en place sont très insuffisantes comme nous l'avions dénoncé. Les plans d'aide sont en diminution.

Le monde de l'hôpital va mal et le désert médical est toujours bien réel.

Les métiers du médicosocial n'attirent plus tellement ces métiers sont durs, insuffisamment reconnus et payés. Le recrutement d'aide à domicile est difficile. Les candidats au concours d'entrée aux écoles d'aides-soignants sont en diminution de 30%. Les EHPAD ne trouvent pas d'infirmiers et d'aide soignants car beaucoup de candidats n'acceptent plus les contraintes liées à l'emploi : horaires travail le week end .Mais que sont-ils venus faire dans ces professions ?

Depuis le 30 janvier, un mouvement sur la situation des EHPAD s'est enfin engagé. Il s'ajoute à celui des hôpitaux. Ces secteurs qui se manifestent peu (pas assez) n'en peuvent plus des conséquences des contraintes budgétaires qui ne leur permettent plus d'assurer correctement leurs missions. Nous devons soutenir cette action.

Une réaction s'amorce lentement. Le Président de la République a annoncé l'ouverture du débat national sur le financement pérenne de la perte d'autonomie. Des deux solutions évoquées par le chef de l'État : l'instauration d'une seconde journée de solidarité (travaillée non payée), et la création d'un nouveau risque pris en charge par la "collectivité

BIEN VIEILLIR ENSEMBLE DANS L'INDRE
Association loi 1901 à but non lucratif – N° SIRET 508204351 00011
Affiliée à la FNAPAEF (www.fnapaef.com)

(Fédération Nationale des Associations et Amis de Personnes Agées Et de leurs Familles)
nationale", la FNAPAEF soutient la nécessité de créer un 5^{ème} risque de sécurité sociale.

Les médias relaient surtout la première hypothèse. Or dans cette hypothèse, ce sont les salariés seuls qui sont appelés à la solidarité alors qu'il s'agit d'un problème de société intéressant toutes ses composantes économiques et sociales.

Nous espérons que cette fois, le débat aille à son terme et ne s'interrompe pas lorsque les décisions financières devront être prises. Les gouvernements précédents ont toujours abandonné à ce niveau.

Le Président de la République a aussi beaucoup insisté sur la médicalisation des EHPAD. Mais ce n'est pas la seule réponse. L'EHPAD est un lieu de vie où l'on soigne et les moyens doivent aussi accompagner la vie.

Nous voulons être partie prenante des travaux liés à notre devenir.

Depuis notre adhésion à l'URIOPSS, nous participons aux échanges inter associatifs de la région Centre et nous nous aidons des compétences des conseillers techniques.

Le conseil départemental autonomie et citoyenneté (qui remplace le CODERPA) a été installé en septembre 2017. J'ai été élue vice-présidente de la formation personnes âgées. Nous avons consacré le 1^{er} trimestre 2018 à l'avis sur le projet régional de santé adopté en séance plénière le 26 mars. La seconde séance plénière est fixée au 27 juin. La difficulté est liée aux moyens mis à disposition de ce conseil ce qui oblige à une forte implication du bureau qui est très perfectible.

Avec le groupe EPAGES, nous avons le projet de travailler sur les relations résidents, familles et établissements en particulier sur la prévention et la gestion des conflits et le fonctionnement des CVS.

Je remercie les personnes qui se sont beaucoup investies et particulièrement Elisabeth Gaumendy, Louissette Hugault, Raymond Anstett, Sonia Drigny

Notre conseil d'administration se réduit à 4 membres lesquels sont fatigués. Si aucun renouvellement ne s'opère, poursuivre ne sera pas possible et tout le travail fourni que nous avons conduit sera vain. **Dénoncer et faire des propositions générales sont nécessaires mais doivent s'accompagner d'un travail sur le terrain permettant de faire évoluer les choses.**

Je vous remercie.

Claudette BRIALIX